



COMMUNE DE ROPPENTZWILLER
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 10 décembre 2024.

Sous la présidence de : M. EGGENSPELLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. KLOCKER Philippe et M. BRAND Serge, adjoints,
M. KNOLL Pascal, M. RICHART Patrice, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, Mme BACH Sylvia, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : Mme BINGLER Stéphanie donnant procuration à M. KLOCKER Philippe, Mme ARTZNER Nadia donnant procuration à M. Jean-Claude EGGENSPELLER, M. FELLMANN David donnant procuration à M. BRAND Serge

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2024
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
 - 2.3. Proposition de SOVIA pour Uegelsfeld
 - 2.4. Complément de délibération pour vente de terrain
3. PRESBYTERE : Choix définitif du nouveau prestataire lot 09 plâtrerie/Isolation
4. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que la rédaction du procès-verbal de la précédente réunion n'est pas encore totalement terminée.

Le point est reporté à la prochaine réunion.



2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Il n'y a pas eu de nouvelle demande d'urbanisme depuis la précédente réunion.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'aucune DIA n'a été réceptionnée depuis la dernière réunion.

2.3. Proposition de SOVIA pour Uegelsfeld

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée le point 4.2. Divers – lotissement de la séance du 25 juin 2024 annonçant que la société SOVIA déposerait prochainement sa proposition quant au lotissement Uegelsfeld.

La proposition ayant été réceptionnée fin novembre, il en présente les détails après avoir précisé aux membres présents que la viabilisation des terrains ne sera lancée par le bénéficiaire qu'à partir du moment où un tiers des terrains sera commercialisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition de la société SOVIA qui se résume ainsi :

Promesse unilatérale de vente valable 16 mois à compter de la signature des deux parties, portant sur les terrains cadastrés « Commune de Roppentzwiller, section 9 - parcelle 91 d'une contenance de 16,76 ares – parcelle 92 d'une contenance de 12,11 ares – parcelle 93 d'une contenance de 112,36 ares », soit une contenance totale de 141,23 ares au prix de 355'797,- € avec viabilisation par la société SOVIA de l'ensemble dont 15 ares restant propriété de la commune.

La commune s'interdit pendant toute la durée de ladite promesse, de conférer aucun droit réel ou personnel, ni charge quelconque sur ces terrains, pas plus d'ailleurs que de les aliéner à une autre personne que le bénéficiaire, quels que soient les avantages qu'elle pourrait en tirer, le bénéficiaire se réservant le droit de demander en justice l'annulation de tous actes faits en violation de cette promesse, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette décision.

2.4. Complément de délibération pour vente de terrain

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 5 septembre 2024 lors de laquelle il a été décidé de vendre le terrain à l'arrière du presbytère à monsieur et madame Denis BRAND et explique que pour être exécutée dans les règles de l'art, celle-ci doit être complétée par les références cadastrales complètes.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la vente de la parcelle suivante :

Sur la commune de ROPPENTZWILLER (Haut-Rhin) rue Principale
Cadastrée sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
2	677/134	Rue principale	Sol	0	5	00

Inscrite au Livre Foncier au nom de :

- Commune de Roppentzwiller

Moyennant le prix de 9'500 € l'are tel que décidé lors de la séance de conseil municipal du 05/09/2024 au bénéfice des époux BRAND Denis et Michèle.



Pour information, monsieur le maire précise également que la loi ELAN impose la production d'une étude géotechnique pour la vente de tout terrain à construire.

La commune s'est donc rapproché de la société Hydrogéotechnique d'Anjoutey pour effectuer l'étude de sol imposée, au tarif de 1'176,- € TTC.

3. PRESBYTERE : Choix définitif du nouveau prestataire lot 09 plâtrerie/Isolation

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil la décision du conseil municipal en date du 25 novembre 2024 de donner un accord de principe de remplacer la société Optimal ID de Cernay en tant que prestataire du lot 09 plâtrerie/isolation par la société Olry Cloisons de Turckheim suite à la défaillance de la société Optimal ID dans ses obligations.

Il explique avoir réceptionné en mairie la proposition financière définitive de la société Olry Cloisons de Turckheim et que celle-ci est en tout point identique à la mouture initiale telle que promis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE la proposition financière de la société Olry Cloison de Turckheim pour un montant HT de 50'755,- €, soit un montant TTC de 57'059,50 €, portant le montant total de l'opération de rénovation du presbytère à la somme de 518'069,97 € HT

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à l'exécution de cette décision.

4. DIVERS

4.1. Repas des aînés

Monsieur le maire remercie et félicite vivement tous ceux, qui d'une manière ou d'une autre, ont donné de leur temps ainsi que mis beaucoup d'huile de coude à la réussite de la journée en faveur des personnes âgées du dimanche 8 décembre dernier. Ce fut une pleine réussite, de l'avis de beaucoup de participants, tant pour le repas servi qui a reçu des félicitations unanimes, que de l'animation autant que du service.

Merci beaucoup à tous les participants.

Ce fut un succès à reconduire, évidemment.

4.2. PCS

Monsieur Serge BRAND fait un point sur l'avancée de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde. Pour mémoire, celui-ci doit être définitivement validé le plus rapidement possible.

Dans l'immédiat, il reste à désigner la réserve communale, c'est-à-dire les personnes qui s'engagent à être actifs en cas de catastrophe sur la commune.

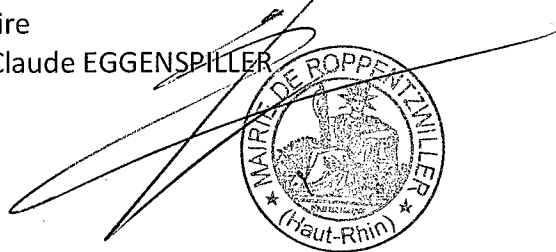
Monsieur Philippe KLOCKER précise que le PCS n'a pas vocation à gérer les urgences qui restent à la charge des services compétents et formés, mais plutôt de mettre en place la logistique nécessaire pour faire face à certains sinistres.

Toutes les questions étant épuisées et personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h08 en souhaitant à toutes et à tous de très belles et agréables fêtes de fin d'année.

Le maire

Jean-Claude EGGENSPILLER

213





Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2024
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
 - 2.3. Proposition de SOVIA pour Uegelsfeld
 - 2.4. Complément de délibération pour vente de terrain
3. PRESBYTERE : Choix définitif du nouveau prestataire lot 09 plâtrerie/Isolation
4. DIVERS
 - 4.1. Repas des aînés
 - 4.2. PCS

Affiché le :

Retiré le :